FNEC FP

Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Département de l'Isère

Déclaration liminaire CTSD 29. mars 2022-

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le CTSD 38 se déroule aujourd'hui bien après l'ouverture du serveur des mutations, presqu'à sa clôture. Notre fédération s'interroge sur la pertinence de cette chronologie. Si ces comités avaient l'ambition de débattre réellement de la régulation des postes d'enseignants et de tenir compte de l'avis des syndicats pour faire évoluer les situations, les CTSD de notre académie se tiendraient avant l'ouverture des serveurs des mutations intra-académiques, comme cela est le cas dans d'autres académies. Pourquoi les postes vacants apparaissent t-ils sur le serveur alors que le CTSD ne s'est pas encore réuni ?

Notre fédération ne peut que constater que l'Isère subit de plein fouet, une nouvelle fois, la politique d'austérité du gouvernement dans l'Éducation Nationale avec la suppression de 18 ETP dans les collèges du département après en avoir perdu 29 l'an dernier.
En deux ans L'anglais a perdu 12 postes, l'EPS 6, les mathématiques 7, la SVT 8 et la techno 6. Les SEGPA ne sont plus, cette année, épargnées avec 7 suppressions de postes dont deux postes créés l'an dernier en biotechnologie. Les UPEAA perdent aussi un poste alors que l'on aurait pu s'attendre à de nouvelles créations pour l'accueil des enfants Ukrainiens dans nos écoles et nos collèges.
Seules les ULIS bénéficient de trois créations.

Cette hémorragie de postes a des conséquences désastreuses :

- les élèves étudient dans des classes surchargées et ne bénéficient pratiquement plus de l'enseignement en groupes, notamment en sciences. Les activités pratiques se réduisent à une peau de chagrin …

- Pour les personnels c'est la suppression de leur poste, une augmentation des HSA non souhaitées, l'obligation de devoir effectuer un complément de service parfois éloigné.

Si vous vous enorgueillissiez, madame la directrice académique, dans les précédents CTSD de la baisse des compléments de services, 8 cette année en Isère, on ne peut que constater que celle ci n'est due qu'à la suppression des 18 postes qui précarisent encore plus nos collègues. Les compléments de service sur postes vacants croissent eux de plus de 9%. La situation est de moins en moins tenable pour de nombreux collègues. Les petits compléments sont nombreux (18,75% de moins de 4h, 31,56% de moins de 6h, soit un peu plus de 50% des compléments de service à moins de 6h.). Ces compléments représentent une classe, parfois aucune ! Cela conduit nos collègues à mettre leur vie et leur santé en jeu.

Nous tenons à vous rappeler que 18h constitue un maximum horaire de service et non un horaire minimum. Combler les emplois-du-temps de nos collègues par des bouts de poste et les lancer dangereusement sur les routes n'est pas concevable.

Nous constatons :

- Que 9 établissements ont 10 compléments de services et 10 plus de 10 en particulier Munch avec 15 CS et Champier avec 14 CS. Cela n'est pas sans conséquence sur les emplois-du-temps de nos collègues et donc cela impacte fortement les conditions de travail de chacun.

- que des matières sont impactées par les compléments de service, sur 3 établissements (3 en allemand, 1 en musique, 1 en arts plastiques).

- que des compléments sont très éloignés (50km, 65km, 98 km relevés en italien, 47km en mathématiques, 50 km en musique, 70 km en EPS, ...), 32 compléments de services ont plus de 30 km entre les deux établissements.
  Ces compléments n'ont pas tous été traités avec les collègues comme cela a été affirmé en CTA, pour preuve, en mathématiques, un complément de service vacant de 47 km est proposé entre Roussillon et Saint-Siméon-de-Bressieux.

- Le doublement des compléments de service en LPO, 14 en 2021, 28 en 2022 !

- La présence de 10 compléments de service hors du département, 3 en Drôme et 7 en Savoie. Quelles sont les conséquences sur la DGH on prend les heures en Isère ou dans le département qui accueille ?

En ce qui concerne le collège de Champier, nous constatons la création de nombreux postes mais cette dotation demeure encore insuffisante à la vue des 14 compléments de services qui demeurent. Nous vous demandons, conformément au voeux voté à l'unanimité en CHSCT, la création d'un poste en anglais dans la mesure où trois compléments de services de 5h, 4h et 9h constituent un poste complet.

La FNEC-FP-FO demande à ce que les propositions de compléments de service sur des volumes horaires très restreints (notamment ceux inférieurs à 3 heures selon les disciplines) soient réexaminés, que l'affectation des CSR (Compléments de Services Reçus) puissent être discutées avec les enseignants concernés, que les temps de parcours entre deux établissements soient au maximum d'une demi-heure.

35 collègues perdent leur de poste avec une mesure de carte scolaire ! Parmi eux combien en avaient déjà subit une ces 3 dernières années ?

Parlons maintenant du droit à la mutation:

- 35 mesures de cartes scolaires !
- les stagiaires qui passent à 18 h !

Cela va avoir un effet non négligeable sur les barèmes de mutations.

Où vont se retrouver les collègues d'anglais, de mathématiques, de SVT, de

technologie, d'EPS, matières déjà très impactées l'an dernier ? L'établissement le plus proche risque d'être loin de leur collège actuel !

Le droit à mutation est mécaniquement réduit pour tous les enseignants. Cela est encore plus difficile à vivre pour tous ceux qui cherchent à se rapprocher de leur famille, ceux qui espèrent depuis plusieurs années obtenir une meilleure situation, une situation plus stable (les TZR, les enseignants effectuant des compléments de services, ...).

C'est une politique de recrutement massif d'enseignants dont a besoin l'éducation nationale. Elle permettrait de faire face aux besoins réels des établissements. Notre incompréhension demeure face aux Dotations Globales qui, faute de moyens suffisants en Heures Poste obligent à attribuer des HSA à un enseignant alors qu'un collègue de la même matière est contraint d'aller faire un complément de service dans un autre établissement sous prétexte « qu'il faut bien absorber les HSA ». Ces dispositions ne sont pas sans conséquences pour les enseignants qui se heurtent à des difficultés physiques et financières dues au transport, à la fatigue "pédagogique" liée au travail avec des équipes d'enseignants différentes (manuels, progressions, ...).

La FNEC-FP-FO réaffirme son opposition à la politique d'heures supplémentaires imposées aux enseignants, en particulier ceux à temps partiels. La-FNEC-FP-FO réaffirme que les établissements doivent être dotés d'une vraie DG constituée du nombre d'heures nécessaires à son bon fonctionnement et correspondant aux besoins en HP et en HSA.

C'est pour toutes ces raisons que notre fédération votera contre la proposition faite.

En cette période qui se prête parfois mieux à l'exercice du bilan, la FNEC-FP-FO estime que la politique éducative du gouvernement, et plus particulièrement celle de son ministre de l'Education Nationale, a été globalement mauvaise et a affaibli l'Ecole de la République ; c'est la raison pour laquelle la FNEC-FP FO demande l'abandon de toutes les contreréformes Blanquer ainsi que l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

A toute fin utile, nous rappelons les revendications de la FNEC FP FO :

- La FNEC FP FO demande l'abrogation de la réforme du bac. Le rétablissement du bac comme épreuve terminale nationale, anonyme et ponctuelle.

- L'arrêt de la poursuite de la politique d'austérité budgétaire de l'EN qui dans notre académie supprime massivement des postes, dégrade les conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour les élèves.

- Le rétablissement des heures, des classes et des postes supprimés.

- L'augmentation du point d'indice.

- Le respect du statut des personnels enseignants, tel qu'il était défini dans le décret du 1950. FO rappelle son exigence d'abrogation du décret Hamon qui

annualise le temps de travail à 1607 h et de la loi de transformation de la fonction publique .

- La création d'un un vrai statut pour les AESH

La FNEC FP FO demande l’ouverture immédiate de négociations afin de répondre aux revendications légitimes de des personnels

Je vous remercie pour votre attention.